



Refus de donner une note détaillée dans un restaurant

Par **janis19**, le **01/11/2014** à **09:53**

Bonjour,
Un gérant de bar restaurant a refusé de me donner une note détaillée des consommations prises au cours d'une soirée, en salle et en mode "brasserie". Les tickets se sont accumulés sur la table. En fin de soirée, la personne qui m'accompagnait a réglé le total de ces tickets "calculé" par le serveur. Au moment de partir le gérant nous a affirmé qu'il manquait 20€ sur la note globale. Je lui ai donc demandé une note détaillée des consommations pour vérifier ses propos, souhaitant régler ce complément. La soirée a tourné au cauchemar! En réaction à cette demande, il a pris mon portable qui se trouvait sur la table, et m'a menacée d'appeler la police! je l'ai invité à le faire me sentant dans mon plein droit! Voyant que je ne lâchais pas il m'a rendu mon portable et m'a poussée physiquement et violemment hors de son établissement en me priant de ne plus y revenir! La personne qui m'accompagnait, pendant que je me débattais avec le gérant a réglé ce complément! Je pense que ce gérant est un voleur et me demande ce que je peux faire pour faire contrôler cet établissement par des autorités compétentes! merci par avance pour vos conseils avisés.

Par **moisse**, le **01/11/2014** à **19:05**

Bonsoir,
[citation]Je pense que ce gérant est un voleur et me demande ce que je peux faire pour faire contrôler cet établissement par des autorités compétentes! [compétentes!]
[/citation]
Contrôle en quoi, fiscal, sanitaire, social, inspection du travail,... Ils ne vont pas se précipiter à 50 pour vous faire plaisir. Lorsqu'on paie une pile de tickets, il suffit de faire l'addition de ces tickets pour éviter toute controverse. Reste à savoir si c'est la note qui est fausse, ou le règlement qui est insuffisant, genre espèces + tickets-restaurants+ chèques+

cartes bancaires comme c'est souvent le cas avec les groupes d'amis.

Par **janis19**, le **02/11/2014 à 15:29**

me doutais de ce genre de réponse!rnrmême pas choqué par les 'bonnes' manières de cet individu?rnnce n'est pas pour me faire plaisir que je fais ces démarches! rnrique vous soyez ataraxique ne m'apporte pas de solution constructive!rnCordialement

Par **moisse**, le **02/11/2014 à 15:39**

Bonsoir,rnUne telle réponse était forcée.rnVous exposez un point de vue et des exigences vis à vis de ce restaurateur.rnVous exigez en effet une note détaillée, sans remarquer que vous avez reçu la note détaillée en question.rnEn effet à chaque commande vous avez reçu cette note détaillée sous forme d'un ticket.rnEnfin vous n'avez pas indiqué le point de contestation.rnPour ce qui est de ce commerçant, il vous perçoit comme l'auteur d'un délit de grivèlerie et il ne faut donc pas s'étonner de son manque d'amabilité.

Par **janis19**, le **02/11/2014 à 15:40**

en fait j'aurais dû aller porter plainte au poste de police qui se trouvait à 2 pas de là! trop tard!rndommage, j'étais tellement choquée par ces agissements que je n'ai pas eu la présence d'esprit d'agir et de réagir...rnJe ne souhaite à personne de vivre cette sale expérience et finalement pourquoi s'arrêteraient ils d'agir ainsi puisque tout le monde trouve ça normal?

Par **janis19**, le **02/11/2014 à 16:09**

nous vivons sur une Planète de singes et Pierre Boulle est un visionnaire à sa façon!

Par **alterego**, le **02/11/2014 à 16:47**

Bonjour,rnrnLa réponse de **moisse** est claire.rnrnUne plainte, avec l'argutie que vous présentez, pour ? rnA supposer que le Commissariat accepte de la prendre et de la transmettre au Parquet, il est plus que probable qu'elle subirait un classement vertical. Parquet et Tribunaux sont suffisamment encombrés par des affaires autrement plus sérieuses et constitutives de délits.rnrnCommissariat fermé ? Rien ne vous empêchait de la déposer le lendemain ou le surlendemain, ce que vous n'avez pas fait. Comme l'alcool, la colère a tendance à s'évaporer.rnrnAurions nous eu le plaisir de vous lire si le gérant vous avait dit que vous aviez versé 20€ de trop et vous les avez restitués ?rnCordialement

Par **janis19**, le **02/11/2014** à **17:21**

et bien... c'est mon procès! rnrnrnj'en reste là ..inutile de blablater !rnsi je fais ces démarches ce n'est pas pour me faire tirer dessus! le gérant a fait preuve de violence en réponse à ma demande..donc pas très civilisé dans notre république lol!rnrnbonne soirée

Par **alterego**, le **02/11/2014** à **19:35**

Absolument pas et nulle question d'écarter "la petite bousculade" du gérant ou que le serveur ait pu commettre une petite inversion (même si 20 n'est pas un multiple de 9... avec les arrondis 18 le compte est bon).rnrnIl ne vous effleure pas que le serveur, sous votre charme, ait pu se tromper en défaveur de l'établissement ? Ce que n'a pas laissé passer le gérant qui a des comptes à rendre.rnrnIl semblerait que vous ayez été la seule à réagir ce qui ne pouvait pas vous mettre en position de force.rnrnQuand les tickets s'amoncellent, la logique veut aussi que celui qui règle la note globale prenne la précaution d'en calculer préalablement le montant. Vous connaissez le sketch de Muriel Robin, l'addition ?rnrnVous ne précisez pas le nombre de consommations, mais vous savez que dans l'alcool, consommateurs nous ne sommes pas égaux.rnrnSi ce litige est là votre seul souci, vous devez être une femme heureuse. C'est tout le mal que je vous souhaite.rnrnCordialement

Par **janis19**, le **02/11/2014** à **21:08**

Personne n'est à l'abri d'une erreur, j'en conviens!rnrnmais rien n'excuse un tel comportement,rnrncordialement,

Par **moisse**, le **03/11/2014** à **09:05**

Vous croyez ?nC'est le comportement d'un commerçant déjà énervé car laisser les tickets s'accumuler n'est pas le comportement normal de consommateurs.rnC'est prêter le flanc à la controverse, et c'est ce qui est arrivé.rnEn outre vous exigez un document (relevé détaillé) que le commerçant n'est pas dans l'obligation d'établir, puisqu'en fait il s'agit d'établir une facture récapitulative d'item déjà facturés.rnIl fleure donc l'embrouille de grivèlerie, et votre dépôt de plainte aurait eu pour conséquence une accusation de ce délit à votre endroit.

Par **alterego**, le **03/11/2014** à **10:47**

Ce sont des choses que vous apprendrez avec le temps.rnrnCe qui surprend un peu, c'est que vous ayez été la seule à réagir; votre ami(e) aurait-il(elle), de bonne ou de mauvaise grâce, accepté de payer ces 20 euros et fait le "canard" devant le gérant ?rnrnCe n'est pas une critique ayant connu des femmes qui, en pareille situation, n'auraient jamais été traversées par

l'idée d'une plainte et seraient rentrée dans le lard du gérant. rnrnGérez un établissement "débit de boissons, restaurant, boîte de nuit" et vous prendrez conscience de la pression à laquelle sont soumis direction et personnel. Ceci pouvant expliquer cela, même si cela n'aurait pas dû se produire.rnrnJe persiste, une plainte pour ce différend aurait été vouée au classement vertical.rnrnRelativisez, la vie réserve des obstacles autrement plus difficiles à franchir et des problèmes autrement plus graves à régler.rnrnCordialement